



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/290
S/17159
7 mai 1985

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarantième session
Point 34 de la liste préliminaire*
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 7 mai 1985, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 20 avril 1985, à Alger, par le Ministère des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, à la suite de la décision du régime sud-africain visant à mettre en place, en Namibie illégalement occupée, un "gouvernement de transition".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que l'annexe ci-jointe, comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hocine DJOUDI

* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration publiée le 20 avril 1985 par le Ministère des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire

L'intention déclarée du régime de Pretoria de mettre en place, en Namibie, de prétendues "institutions étatiques" est révélatrice de la persistance des desseins de ce régime tendant à contrecarrer le processus de décolonisation d'un territoire qu'il occupe illégalement.

Cette nouvelle initiative du régime de Pretoria ignore l'exigence universellement soutenue d'une indépendance authentique de la Namibie et porte gravement atteinte aux efforts déployés par la communauté internationale pour l'application inconditionnelle du plan des Nations Unies contenu dans la résolution 435 (1978) du 29 septembre 1978 du Conseil de sécurité.

Intervenant au moment même où le mouvement des pays non alignés consacre une session ministérielle extraordinaire de son bureau de coordination à la Namibie et alors que la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, célèbre le vingt-cinquième anniversaire de sa création, la mesure arbitraire du régime de Pretoria s'identifie à un nouveau défi lancé à la communauté internationale.

L'Algérie condamne fermement cette nouvelle manoeuvre du régime de Pretoria et appelle le Conseil de sécurité à en proclamer l'invalidité.

Tout en affirmant son appui indéfectible à la lutte que mène le peuple namibien sous la direction de la SWAPO, l'Algérie engage la communauté internationale à rejeter cette manoeuvre et à prendre toutes mesures appropriées pour hâter l'accession de la Namibie à une indépendance authentique.

